



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 4
Désarmement

(Programme 3 du plan-programme pour la période 2014-2015)**

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Vue d'ensemble | 3 |
| Orientation générale | 3 |
| Vue d'ensemble des ressources | 6 |
| Autres éléments d'information | 11 |
| A. Organes directeurs | 12 |
| B. Direction exécutive et administration | 13 |
| C. Programme de travail | 16 |
| Sous-programme 1. Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement | 17 |
| Sous-programme 2. Armes de destruction massive | 24 |
| Sous-programme 3. Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement) | 28 |
| Sous-programme 4. Information et sensibilisation | 31 |
| Sous-programme 5. Désarmement régional | 35 |
| D. Appui au programme | 40 |

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.

** A/67/6/Rev.1.



Annexes***

| | |
|---|----|
| I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015 | 41 |
| II. Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015 | 42 |

*** L'annexe énumérant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.

Vue d'ensemble

Tableau 4.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

| | |
|---|------------|
| Montant approuvé pour 2012-2013 ^a | 24 045 000 |
| Ajustements techniques (effet report et élimination des dépenses non renouvelables) | (134 200) |
| Nouveaux mandats et transferts entre les composantes | 421 400 |
| Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale | (663 900) |
| Variation proposée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire 2014-2015 | (65 300) |
| Variation | (442 000) |
| Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015 ^a | 23 603 000 |

^a Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 4.2 **Postes**

| | Nombre | Classe |
|--|--------|---|
| <i>Budget ordinaire</i> | | |
| Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 | 62 | 1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1°C), 15 G(AC), 4 AL |
| Transferts | 8 | Transferts du sous-programme 2 (1 P-3) et du sous-programme 3 [1 P-4, 1 P-2 et 1 G(AC)] à la composante direction exécutive et administration; du sous-programme 5 (1 D-1 et 1 P-2) au sous-programme 2; du sous-programme 5 [1 G(AC)] au sous-programme 4; du sous-programme 5 [1 G(1°C)] à la composante appui au programme |
| Suppressions | (2) | 1 P-4 relevant du sous-programme 1 et 1 poste G(AL) relevant du sous-programme 5 |
| Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015 | 60 | 1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 8 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1°C), 15 G(AC), 3 AL |

Orientation générale

- 4.1 Le désarmement général et complet sous contrôle international rigoureux et efficace demeure le but ultime de tous les efforts entrepris dans le domaine du désarmement. Le désarmement incombe au premier chef aux États Membres. La Charte assigne à l'Organisation des Nations Unies un rôle central et la responsabilité principale d'appuyer les États Membres dans ce domaine.
- 4.2 Le programme tire son mandat des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement, y compris le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée, la première consacrée au désarmement (résolution S-10/2). S'inspirant également de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), le programme tient compte

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL = agent local, BO = budget ordinaire, G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe), RxB = ressources extrabudgétaires, SGA = secrétaire général adjoint, SSG = sous-secrétaire général.

d'autres résolutions pertinentes adoptées par des organes des Nations Unies. Les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, demeurent une préoccupation majeure de l'Organisation, compte tenu de leur pouvoir de destruction et de la menace qu'elles font peser sur l'humanité. Le désarmement classique, en particulier en ce qui concerne les principaux systèmes d'armes, les armes légères et de petit calibre, les mines terrestres et les munitions à dispersion retiennent plus que jamais l'attention de la communauté internationale, étant donné leurs effets dévastateurs dans la vie quotidienne des populations, notamment dans les régions en proie à des conflits.

- 4.3 Au Secrétariat, la responsabilité opérationnelle du programme incombe au Bureau des affaires de désarmement. La stratégie de réalisation des objectifs du programme s'ordonne autour de cinq sous-programmes, le Bureau ayant pour rôle et mission de favoriser et d'encourager, selon qu'il convient, les mesures de désarmement et de non-prolifération sous tous ses aspects et à tous les niveaux. Le Bureau continuera d'aider les États Membres à promouvoir, renforcer et consolider les principes et normes négociés au niveau multilatéral dans tous les domaines du désarmement et de la non-prolifération sous tous ses aspects. Il appuiera les efforts faits par les États Membres dans tous ces domaines afin d'aider à promouvoir la paix et la sécurité internationales et de contribuer à la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale. Soucieux de s'acquitter de ces tâches en toute efficacité, il renforcera les moyens dont il dispose afin de pouvoir procéder à des analyses plus approfondies, suivre l'évolution de la situation dans ces domaines et fournir aux États Membres en temps opportun les conseils pratiques qu'ils lui demandent. Il continuera d'aider les États Membres à régler le commerce des armes et à prévenir la fabrication illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. En outre, il s'emploiera à faciliter et à promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que de mesures concrètes de désarmement.
- 4.4 Le Bureau aidera les États Membres à mieux faire comprendre le lien existant entre le désarmement et le développement. Il favorisera la transparence, en se fondant sur le principe d'une sécurité non diminuée – et même renforcée – pour tous, et l'adoption de mesures de confiance dans le domaine du désarmement. Par l'intermédiaire de ses centres régionaux pour la paix et la sécurité, il aidera les États Membres à promouvoir des approches régionales en matière de désarmement, de non-prolifération sous tous ses aspects, et de paix et sécurité régionales et internationales. Il continuera également de participer à l'action menée pour renforcer les connaissances techniques des États Membres, en particulier des pays en développement, en matière de désarmement.
- 4.5 Le Bureau s'emploiera à atteindre les objectifs du programme en facilitant les délibérations et négociations multilatérales, notamment en offrant un appui fonctionnel à la Première Commission, à la Commission du désarmement et à d'autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale, à la Conférence du désarmement et à ses organes subsidiaires, aux conférences d'examen et autres réunions des parties aux accords multilatéraux sur le désarmement, ainsi qu'aux groupes d'experts créés par l'Assemblée générale. Il suivra et analysera aussi les tendances actuelles et futures dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la sécurité internationale.
- 4.6 Le Bureau continuera d'être une source de données impartiales et factuelles sur le désarmement et les questions de sécurité pour les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, régionales et non gouvernementales, et étoffera ses programmes de sensibilisation par l'éducation. Les États Membres, en particulier les pays en développement, continueront de bénéficier de services de formation et de services consultatifs, dans le cadre du programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des

Nations Unies en matière de désarmement et par l'intermédiaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui leur permettront de renforcer leurs connaissances techniques et de participer plus efficacement aux délibérations et aux négociations internationales.

- 4.7 Le Bureau continuera de transversaliser la problématique hommes-femmes dans les activités intéressant le programme, en continuant, à la faveur d'un plan d'action, d'œuvrer à mieux sensibiliser les États Membres à cette problématique, à les amener à adhérer davantage à sa transversalisation et à les aider à se donner les moyens d'y parvenir dans le domaine du désarmement.
- 4.8 Le Bureau collabore avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des organismes extérieurs, notamment des organes conventionnels, des organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales et nationales, des organisations non gouvernementales et des établissements universitaires. Cette coopération passe par l'élaboration de rapports, la participation à des réunions et séances d'information, la fourniture d'un appui technique et fonctionnel, et l'échange de données d'information et d'expérience.
- 4.9 Il est proposé de constituer un Groupe de la planification stratégique au sein du Bureau du Haut-Représentant, dans la limite des ressources existantes consacrées aux postes. Le Groupe serait chargé de fournir des conseils sur les questions stratégiques globales, sur la planification des politiques et sur les stratégies de collecte de fonds, ainsi que sur les activités de recherche normative et analytique soutenant les priorités fixées par le Secrétaire général en matière de désarmement. Le Groupe serait aussi chargé d'élaborer des analyses politiques et des notes de synthèse techniques sur une large gamme d'initiatives et de questions, en mettant particulièrement l'accent sur les problématiques prioritaires ou nouvelles, notamment celles ayant une portée transversale. Il assurerait également un rôle de coordination et de liaison sur les questions relatives aux programmes avec les autres bureaux du Secrétariat (par exemple, le Comité des politiques). Il coordonnerait en outre l'élaboration d'évaluations de fond et d'éléments à intégrer dans les rapports destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes de contrôle.
- 4.10 Le Groupe de la planification stratégique proposé comprendrait quatre postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2/1), parmi lesquels trois (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2/1) seraient pourvus par transfert de postes existants relevant des autres sous-programmes, dont les titulaires ont des responsabilités et attributions de base semblables à celles qui seraient attendues au sein du Groupe. Ces transferts ne nuiraient donc pas à la réalisation efficace et en temps voulu des produits attribués aux sous-programmes d'origine.
- 4.11 Dans ce contexte, il est proposé que le Directeur et adjoint au Haut-Représentant soit directement chargé des activités relevant du sous-programme 5 (Désarmement régional). Sur la base de cette proposition, les mandats précédemment affectés au sous-programme 5 seraient maintenus. Le placement des activités relevant du sous-programme sous la responsabilité directe du Directeur et adjoint au Haut-Représentant aurait pour effet non seulement de permettre que celles-ci bénéficient d'une meilleure consultation et coordination avec les donateurs, mais aussi de garantir que les travaux menés au niveau régional contribuent clairement aux réalisations escomptées du programme et qu'une suite efficace est donnée aux résolutions et décisions de l'Assemblée générale. Cela permettrait en outre de définir plus efficacement les projets, en prenant dûment en compte les questions transversales pertinentes pour une rationalisation maximale, d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie globale de collecte de fonds et de mobilisation de ressources destinée à accroître la base de financement, et d'assurer une meilleure exécution des programmes au niveau régional.

- 4.12 À la lumière des efforts d'amélioration des méthodes de travail menés au sein de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, dont la Première Commission, et afin de mieux répondre à la nécessité de dégager des pratiques optimales et d'arrêter des procédures permettant d'exécuter au mieux les mandats confiés au Bureau des affaires de désarmement, il est proposé de viser l'objectif attribué au sous-programme 2 (Armes de destruction massive) grâce à une meilleure division du travail au sein du Service des armes de destruction massive. On distinguerait ainsi les travaux relatifs aux deux domaines suivants : a) les armes nucléaires; b) la sécurité mondiale et les autres armes de destruction massive. Cela permettrait de traiter plus efficacement chacune des catégories d'armes de destruction massive, tout en préservant le caractère prioritaire des travaux liés aux armes nucléaires. En outre, cette meilleure division du travail au sein du Service correspondrait mieux à l'organisation des travaux de la Première Commission, qui structure son ordre du jour suivant les sept grands groupes de thèmes suivants : a) armes nucléaires; b) autres armes de destruction massive; c) espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement); d) armes conventionnelles; e) désarmement et sécurité sur le plan régional; f) autres mesures de désarmement et sécurité internationale; g) mécanisme de désarmement.
- 4.13 Dans le cadre de la restructuration du Bureau des affaires de désarmement destinée à renforcer l'efficacité, à utiliser au maximum les ressources disponibles et à assurer une répartition équilibrée des tâches entre les sous-programmes qui lui sont attribués, il a été jugé souhaitable de transférer les activités associées à la réalisation escomptée c) et les indicateurs de succès c) i), ii) et iii) correspondants, du sous-programme 1 (Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement) au sous-programme 5 (Désarmement régional). Ce choix est motivé par la recherche d'une utilisation efficace des moyens existants et la volonté de tirer parti de l'avantage offert par les deux lieux d'affectation pour exécuter au mieux les activités correspondantes. Il s'agirait d'abord de transférer à New York le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement dans le cadre du sous-programme 5 (Désarmement régional). Il convient de noter qu'au moment de son lancement, en 1978, le Programme était coordonné depuis New York et la majeure partie de la formation se passait dans cette ville. Deuxièmement, l'appui au Conseil consultatif pour les questions de désarmement du Secrétaire général entrerait dans le cadre du sous-programme 1 (Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement) pour permettre des échanges plus suivis entre les membres du Conseil et les spécialistes du désarmement basés à Genève. Le Conseil pourrait ainsi contrôler de plus près les activités de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), pour lequel il fait office de conseil d'administration. Les dispositions du plan-programme relatives aux sous-programmes 1 et 5 ont été révisées en fonction de ces changements.
- 4.14 Il est proposé de renommer le Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence, qui est chargé de l'exécution du sous-programme 1 (Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement) : il deviendrait simplement le « Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement », une appellation plus simple et plus courte qui officialiserait le nom déjà couramment employé pour le décrire.

Vue d'ensemble des ressources

- 4.15 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 23 603 000 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 442 000 dollars (1,8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette diminution tient aux quatre facteurs suivants : a) ajustements techniques liés à la non-reconduction de dépenses ponctuelles; b) mandats nouveaux ou étendus et transferts entre les composantes; c) changements opérés comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale; d) variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1).

4.16 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 4.3 à 4.5 ci-après.

Tableau 4.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget régulier*

| | 2010-2011 dépenses effectives | 2012-2013 (taux révisés) | Variation | | | | Total | Pourcen- tage | Total avant actua- lisation des coûts | Actuali- sation des coûts | 2014- 2015 (montant prévu) |
|--|-------------------------------------|--------------------------------|---|--|----------------------|--|------------------|------------------|---|---------------------------------|-------------------------------------|
| | | | Ajustement technique (effet report et dépenses non renouvelables) | Nouveaux mandats et transferts entre les composantes | Résolution 67/248 | Rapport sur l'esquisse budgétaire ^a | | | | | |
| A. Organes directeurs | 39,7 | 38,9 | - | - | - | - | - | 38,9 | 1,8 | 40,7 | |
| B. Direction exécutive et administration | 2 719,2 | 3 006,9 | - | 1 118,8 | - | - | 1 118,8 | 37,2 | 4 125,7 | 122,5 | 4 248,2 |
| C. Programme de travail | | | | | | | | | | | |
| 1. Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement | 4 880,8 | 4 967,4 | - | (501,2) | (399,4) | - | (900,6) | (18,1) | 4 066,8 | 19,6 | 4 086,4 |
| 2. Armes de destruction massive | 2 605,9 | 2 823,1 | - | 265,2 | - | - | 265,2 | 9,4 | 3 088,3 | 92,9 | 3 181,2 |
| 3. Armes classiques | 3 668,9 | 3 616,6 | (134,2) | (788,7) | (20,1) | - | (943,0) | (26,1) | 2 673,6 | 84,3 | 2 757,9 |
| 4. Information et sensibilisation | 2 858,5 | 2 964,4 | - | 261,1 | (100,3) | - | 160,8 | 5,4 | 3 125,2 | 110,7 | 3 235,9 |
| 5. Désarmement régional | 4 715,3 | 5 286,3 | - | (128,9) | (144,1) | - | (273,0) | (5,2) | 5 013,3 | 208,4 | 5 221,7 |
| Total partiel | 18 729,3 | 19 657,8 | (134,2) | (892,5) | (663,9) | - | (1 690,6) | (8,6) | 17 967,2 | 515,9 | 18 483,1 |
| D. Programme support | 1 178,5 | 1 341,4 | - | 195,1 | - | (65,3) | 129,8 | 9,7 | 1 471,2 | 58,9 | 1 530,1 |
| Total partiel | 22 666,7 | 24 045,0 | (134,2) | 421,4 | (663,9) | (65,3) | (442,0) | (1,8) | 23 603,0 | 699,1 | 24 302,1 |

2) *Ressources extrabudgétaires*

| | 2010-2011 (dépenses effectives) | 2012-2013 (montant estimatif) | 2014-2015 (montant prévu) |
|---|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| A. Direction exécutive et administration | 424,1 | 579,0 | 560,0 |
| B. Programme de travail | 9 806,2 | 14 405,0 | 12 508,1 |
| C. Appui au programme | 5 989,8 | 11 581,9 | 10 116,4 |
| Total partiel | 16 220,1 | 26 565,9 | 23 184,5 |
| Total | 38 886,8 | 50 610,9 | 47 486,6 |

^a A/67/529 et Corr.1.

Tableau 4.4 Postes nécessaires

| Catégorie | Postes permanents inscrits au budget ordinaire | | Postes temporaires | | | | | | Total | |
|--|--|---------------|--------------------|---------------|--|---------------|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2012- 2013 | 2014- 2015 | Budget ordinaire | | Quotes-parts hors budget ordinaire ^a | | Ressources extrabudgétaires | | 2012- 2013 | 2014- 2015 |
| | | | 2012- 2013 | 2014- 2015 | 2012- 2013 | 2014- 2015 | 2012- 2013 | 2014- 2015 | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | | | |
| SGA | 1 | 1 | – | – | – | – | – | – | 1 | 1 |
| D-2 | 2 | 2 | – | – | – | – | – | – | 2 | 2 |
| P-1 | 3 | 3 | – | – | – | – | – | – | 3 | 3 |
| P-5 | 13 | 13 | – | – | – | – | 1 | 1 | 14 | 14 |
| P-4/3 | 16 | 15 | – | – | – | – | – | – | 16 | 15 |
| P-2/1 | 4 | 4 | – | – | – | – | – | – | 4 | 4 |
| Total partiel | 39 | 38 | – | – | – | – | 1 | 1 | 40 | 39 |
| Agents des services généraux | | | | | | | | | | |
| 1 ^{re} classe | 4 | 4 | – | – | – | – | – | – | 4 | 4 |
| Autres classes | 15 | 15 | – | – | – | – | 1 | 1 | 16 | 16 |
| Total partiel | 19 | 19 | – | – | – | – | 1 | 1 | 20 | 20 |
| Catégories diverses | | | | | | | | | | |
| Agents locaux | 4 | 3 | – | – | – | – | – | – | 4 | 3 |
| Total partiel | 4 | 3 | – | – | – | – | – | – | 4 | 3 |
| Total | 62 | 60 | – | – | – | – | 2 | 2 | 64 | 62 |

^a Dont 2 postes au Service de Vienne du Bureau des affaires de désarmement.

Tableau 4.5 Répartition des ressources, par composante

(En pourcentage)

| | Budget ordinaire | Quotes-parts hors budget ordinaire | Ressources extrabudgétaires |
|---|------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| A. Organes directeurs | 0,2 | – | – |
| B. Direction exécutive et administration | 17,5 | – | 5,2 |
| C. Programme de travail | | | |
| 1. Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement | 17,2 | – | 32,7 |
| 2. Armes de destruction massive | 13,1 | – | 7,4 |
| 3. Armes classiques | 11,3 | – | 15,9 |
| 4. Information et sensibilisation | 13,3 | – | 0,4 |
| 5. Désarmement régional | 21,2 | – | 36,0 |
| Total partiel, C | 76,1 | – | 92,4 |
| D. Appui au programme | 6,2 | – | 2,4 |
| Total | 100,0 | – | 100,0 |

Ajustements techniques

- 4.17 La diminution des ressources demandées découle de la non-reconduction en 2014-2015 de dépenses ponctuelles d'un montant de 134 200 dollars liées aux voyages d'un consultant chargé de fournir un appui technique et de fond au Bureau des affaires de désarmement pour la préparation de la dernière réunion de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes et les services fonctionnels s'y rapportant, ainsi qu'aux voyages effectués par le Président désigné de la Conférence aux fins de mener des consultations et participer à des réunions pertinentes dans le cadre des préparatifs de la Conférence, conformément aux dispositions de la résolution 67/234.

Nouveaux mandats et transferts entre les composantes

- 4.18 En application de la résolution 67/53 de l'Assemblée générale, une augmentation nette de 421 400 dollars serait nécessaire pour couvrir les voyages d'experts et d'un consultant devant se rendre à une réunion à Genève à l'appui du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, en 2014 et 2015.

Variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

- 4.19 Une réduction des crédits d'un montant total de 663 900 dollars est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. Les principales réductions, chiffrées à 599 700 dollars, et les effets connexes sont indiqués dans le tableau 4.6 ci-après.

Tableau 4.6 Principales variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

| <i>Réductions nettes : moyens nécessaires</i> | <i>Description</i> | <i>Réduction : produits</i> | <i>Réduction : objectifs de résultats</i> |
|---|---|-----------------------------|---|
| 1 Programme de travail | Redistribution de fonctions à d'autres postes d'administrateur | – | – |
| <i>Sous-programme 1</i> | Montant total de la réduction : 399 400 dollars | | |
| Suppression : | | | |
| 1 poste P-4 de spécialiste des questions politiques | La suppression proposée de 1 poste P-4 de spécialiste des questions politiques aurait une incidence sur les travaux de la Conférence du désarmement. Les responsabilités correspondantes seraient redistribuées au sein du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement afin d'atténuer les effets de cette suppression sur les activités de désarmement menées à Genève. Toutefois, la suppression de ce poste nuirait à l'aptitude du Service à réagir en temps voulu aux nouvelles questions qui surviennent. | | |

Titre II Affaires politiques

| <i>Réductions nettes : moyens nécessaires</i> | <i>Description</i> | <i>Réduction : produits</i> | <i>Réduction : objectifs de résultats</i> |
|--|---|-----------------------------|---|
| 2 Programme de travail | Redistribution de fonctions à d'autres postes d'agent des services généraux | – | – |
| <i>Sous-programme 5</i> | Montant total de la réduction : 79 900 dollars | | |
| Suppression : 1 poste d'assistant informaticien (agent local) | La suppression proposée de 1 poste d'assistant informaticien (agent local) aurait une incidence sur la qualité de l'appui fourni au Centre dans le domaine de l'informatique et des communications. La suppression de ce poste contraindrait le Centre à obtenir cet appui auprès du Programme des Nations Unies pour le développement, le montant correspondant devant provenir des ressources extrabudgétaires. | | |
| 3 Programme de travail | Réduction du nombre de participants | – | – |
| <i>Sous-programmes 3 et 4</i> | Montant total de la réduction : 120 400 dollars | | |
| Réduction : Experts | La réduction du montant prévu à la rubrique Experts aurait une incidence sur la qualité des produits fournis et sur la tenue des délais, sachant qu'il serait nécessaire de se limiter à des analyses moins approfondies, surtout pendant les périodes de pointe. | | |

Variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015

- 4.20 Une réduction des crédits d'un montant total de 65 300 dollars est proposée comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire. Les principales réductions, chiffrées à 62 500 dollars, sont indiquées dans le tableau 4.7 ci-après.

Tableau 4.7 Principales variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire

| <i>Réductions nettes : moyens nécessaires</i> | <i>Description</i> | <i>Réduction : produits</i> | <i>Réduction : objectifs de résultats</i> |
|---|---|-----------------------------|---|
| Appui au programme | Réduction des frais généraux de fonctionnement | – | – |
| Réduction : Communications | Montant total de la réduction nette : 62 500 dollars | | |

| <i>Réductions nettes : moyens nécessaires</i> | <i>Description</i> | <i>Réduction : produits</i> | <i>Réduction : objectifs de résultats</i> |
|---|---|-----------------------------|---|
| Location et entretien des locaux Location de mobilier et de matériel | Pour faire baisser les dépenses de communications, le nombre de fonctionnaires ayant accès à des téléphones portables a été réduit de 11 à 7. Un maximum d'efforts est déployé pour rechercher l'offre d'abonnement la plus intéressante en ce qui concerne les frais d'itinérance, qui représentent la majeure partie des frais de communication dans cette catégorie. D'autres mesures de réduction des frais de communication comprennent le recours accru à Skype plutôt qu'au téléphone pour les échanges avec les centres régionaux et la conclusion d'accords avec des départements à l'effectif et au budget plus importants et qui gèrent des bureaux locaux dans le monde entier, aux termes desquels le Bureau peut accéder à leurs moyens de vidéoconférence à un coût modique ou gratuitement. | | |

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 4.21 Au titre des ressources extrabudgétaires, un montant révisé de 26 565 900 dollars est estimé pour 2012-2013, dont 6 622 600 dollars pour l'UNIDIR, grâce à une augmentation des contributions versées aux fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement et pour l'UNIDIR.
- 4.22 Un montant total de 23 184 500 dollars est prévu pour l'exercice 2014-2015, dont 4 290 400 dollars pour l'UNIDIR. La réduction prévue tient à l'incertitude entourant les contributions de certains donateurs qui ont donné en 2012-2013 mais ne se sont pas engagés à verser des contributions supplémentaires pour l'exercice biennal 2014-2015.

Autres éléments d'information

- 4.23 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèvent à 74 100 dollars, correspondant à 5,1 mois de travail d'administrateur et 1,0 mois de travail d'agent des services généraux (Autres classes) pour l'exercice 2014-2015, financés à partir des ressources du budget ordinaire.
- 4.24 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été examinée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement au tableau 4.8 ci-dessous et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 4.8 Répartition des publications

| Publications | 2010-2011 (nombre effectif) | | | 2012-2013 (nombre estimatif) | | | 2014-2015 (nombre prévu) | | |
|-----------------------|-----------------------------|----------------------|--|------------------------------|----------------------|--|--------------------------|----------------------|--|
| | Support papier | Support électronique | Support papier et support électronique | Support papier | Support électronique | Support papier et support électronique | Support papier | Support électronique | Support papier et support électronique |
| Publications en série | 8 | 19 | 19 | 4 | 36 | 7 | 9 | 24 | – |
| Publications isolées | 16 | 10 | 18 | – | – | 22 | – | – | 24 |
| Total | 24 | 29 | 37 | 4 | 36 | 29 | 9 | 24 | 24 |

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 38 900 dollars

- 4.25 La Conférence du désarmement a été créée en application du paragraphe 120 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2) en tant que forum multilatéral unique de négociation en matière de désarmement pour la communauté internationale. Depuis l'élargissement de sa composition en 1996 et 1999, la Conférence est ouverte à la participation des cinq États dotés d'armes nucléaires et de 60 autres États, dont les principales puissances militaires. En outre, chaque année, une quarantaine d'États non membres sont invités, sur leur demande, à participer à ses délibérations. La Conférence conduit ses travaux sur la base du consensus, adopte son propre règlement intérieur, fait en sorte que sa présidence soit assurée à tour de rôle par tous ses membres sur une base mensuelle, adopte son propre ordre du jour compte tenu des recommandations qui lui sont faites par l'Assemblée et des propositions présentées par ses propres membres, et soumet un rapport à l'Assemblée chaque année ou plus fréquemment si nécessaire. Sa session annuelle, d'une durée de 24 semaines, est divisée en trois parties et, s'il y a lieu, elle poursuit ses négociations sur les questions prioritaires entre les sessions. C'est pourquoi elle peut se réunir pendant six à neuf mois par an.
- 4.26 En application du paragraphe 120 c) du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU nomme, après consultations avec la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de la Conférence qui, en même temps qu'il est son Représentant personnel, est chargé d'aider la Conférence et ses présidents à organiser leurs travaux. Comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 34/83 L, le Secrétaire général fournit le personnel ainsi que le concours et les services dont ont besoin la Conférence du désarmement et tous organes subsidiaires qu'elle pourrait établir, conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Conférence. Le secrétariat de celle-ci est assuré par des fonctionnaires du Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence (Genève), qui relève du Bureau des affaires de désarmement.
- 4.27 La Conférence du désarmement a mené à bon terme les négociations relatives à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (1992), et celles concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1996), avec la participation des cinq États dotés d'armes nucléaires et d'autres grandes puissances militaires.
- 4.28 La répartition des ressources pour les organes directeurs est indiquée dans le tableau 4.9 ci-après.

Tableau 4.9 Ressources nécessaires : organes directeurs

| Catégorie | Ressources (milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|---|---|---|-----------|-----------|
| | 2012-2013 | 2014-2015 (avant actuali- sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| | | | | |
| Budget ordinaire | | | | |
| Objets de dépense autres que les postes | 38,9 | 38,9 | – | – |
| Total | 38,9 | 38,9 | – | – |

4.29 Le montant de 38 900 dollars représente les frais de voyage et les indemnités de subsistance du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU et du Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement pour leur participation aux soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de l'Assemblée générale, ainsi qu'à des consultations tenues à New York et à d'autres conférences et réunions liées à la sécurité internationale et au désarmement.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 125 700 dollars

- 4.30 Le Bureau du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement comprend les collaborateurs directs de la Haute-Représentante, le Bureau du Directeur et adjoint à la Haute-Représentante et le Groupe de la planification stratégique. La Haute-Représentante pour les affaires de désarmement est aidée, dans l'exécution de ses fonctions, par un directeur qui est aussi son adjoint et lui rend des comptes.
- 4.31 La Haute-Représentante entreprend les activités de sensibilisation qui permettent de progresser dans l'exécution du programme de travail relatif au désarmement, et elle assure la direction, la supervision et la gestion générales des activités du Bureau des affaires de désarmement. Elle conseille le Secrétaire général et lui fournit un appui sur toutes les questions touchant le contrôle des armements, le désarmement, la non-prolifération et les problématiques de sécurité connexes et, dans ces domaines, représente le Secrétaire général selon les besoins. Elle est également chargée de fournir, aux fins de l'établissement de directives et de la prise de décisions, des analyses et évaluations solidement fondées sur les faits nouveaux survenant dans ces domaines et d'assurer la liaison, sur ces questions, entre le Secrétariat et les États Membres.
- 4.32 Le Bureau du Directeur aide la Haute-Représentante à assurer la direction et la gestion du Bureau des affaires de désarmement. Il élabore le programme de travail de ce dernier et en suit la mise en œuvre, et veille à la bonne coordination des activités, au maintien d'un effet de synergie entre les différents services et à l'exécution des missions inscrites au programme de travail; établit des rapports et des notes sur des questions politiques et des problématiques de gestion, et conseille la Haute-Représentante sur toutes les questions de fond, d'organisation, d'administration, de personnel et de budget, y compris en ce qui concerne la coordination d'ensemble de l'établissement et de la révision des éléments du plan-programme biennal et du budget-programme que le Bureau est amené à soumettre. Le Bureau du Directeur s'occupe également de mener les activités régionales de désarmement par l'intermédiaire des trois centres régionaux et supervise les travaux du Service administratif.

- 4.33 Le Groupe de la planification stratégique serait chargé de fournir des conseils sur les questions stratégiques globales, sur la planification des politiques et sur les stratégies de collecte de fonds, ainsi que sur les activités de recherche normative et analytique soutenant les priorités fixées par le Secrétaire général en matière de désarmement. Il aurait aussi pour tâche d'élaborer des analyses politiques et des notes de synthèse techniques sur une large gamme d'initiatives et de questions, en mettant particulièrement l'accent sur les problématiques prioritaires ou nouvelles, notamment celles ayant une portée transversale. Il assurerait également un rôle de coordination et de liaison sur les questions relatives aux programmes avec les autres bureaux du Secrétariat (par exemple le Comité des politiques). Il coordonnerait en outre l'élaboration d'évaluations de fond et d'éléments à intégrer dans les rapports destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes de contrôle.

Tableau 4.10 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

| Réalisations escomptées du Secrétariat | Indicateurs de succès |
|---|--|
| a) Gestion efficace du programme de travail | a) Produits fournis en temps voulu <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 98 % 2012-2013 (estimation) : 98 % 2014-2015 (objectif) : 98 % |
| b) Meilleur respect des délais de soumission de la documentation | b) Augmentation du pourcentage de documents d'avant session soumis dans les délais prescrits <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 100 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 % |
| c) Recensement des questions nouvelles exigeant l'attention des États Membres | c) Nombre de cas où les États Membres examinent des questions portées à leur attention <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 100 cas 2012-2013 (estimation) : 100 cas 2014-2015 (objectif) : 100 cas |
| d) Renforcement de la cohérence des politiques appliquées à la gestion des activités de désarmement des Nations Unies | d) Nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres entités <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 120 activités 2012-2013 (estimation) : 100 activités 2014-2015 (objectif) : 125 activités |

Facteurs externes

4.34 Le programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le climat politique est propice aux initiatives de désarmement; b) les faits nouveaux dans le domaine politique concernant la paix et la sécurité internationales facilitent la négociation de nouveaux accords de limitation des armements et de désarmement; c) les États Membres sont disposés à donner suite aux recommandations, résolutions et décisions issues des réunions et conférences; d) les organisations régionales apportent leur coopération; e) les ressources financières et humaines voulues sont réunies; f) les institutions nationales sont favorables à la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

Produits

4.35 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : apports et contributions de fond au Secrétaire général, notamment des avis politiques et analyses, sur les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération, sous la forme de documents d'information, de déclarations et d'aide-mémoire (1); activités de sensibilisation sur les questions de désarmement et de non-prolifération auprès des États Membres et de la société civile, sous diverses formes : interventions publiques, conférences, diffusion d'informations, sensibilisation du public et représentation du Secrétaire général à des manifestations et à des forums internationaux, selon qu'il conviendra (1); suivi régulier des activités des divers services du Bureau pour veiller à ce que la documentation destinée aux organes délibérants et les publications en série et isolées continuent d'être établies et soumises en temps voulu (1); appui aux efforts multilatéraux déployés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile, notamment sur le plan régional (1); préparation et organisation des séances et activités des organes, conférences et réunions compétents en matière de désarmement, comme la Conférence du désarmement, la Première Commission de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement, les conférences des parties chargées d'examiner des accords de désarmement multilatéraux et les groupes d'experts gouvernementaux créés par l'Assemblée générale, et fourniture de services fonctionnels pour ces séances (1);
- b) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Secrétaire général sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements (1).

4.36 La répartition des ressources pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 4.11.

Tableau 4.11 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

| Catégorie | Ressources (milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|---|---|-----------|-----------|
| | 2012-2013 | 2014-2015 (avant actuali- sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| | | | | |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 2 882,6 | 3 931,0 | 8 | 12 |
| Autres objets de dépense | 124,3 | 194,7 | – | – |
| Total partiel | 3 006,9 | 4 125,7 | 8 | 12 |

| Catégorie | Ressources (milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|-----------------------------|---|---|-----------|-----------|
| | 2012-2013 | 2014-2015 (avant actuali- sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| | | | | |
| Ressources extrabudgétaires | 1 214,0 | 1 213,0 | 2 | 2 |
| Total | 4 220,9 | 5 338,7 | 10 | 14 |

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 125 700 dollars

- 4.37 Le montant de 4 125 700 dollars, en augmentation de 1 118 800 dollars, servirait à financer 12 postes [1 poste de secrétaire général adjoint, 1 D-2, 3 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et des objets de dépense à caractère opérationnel dans le Bureau du Haut-Représentant et le Bureau du Directeur. L'augmentation des dépenses au titre des postes et des autres objets s'explique principalement par le gain de quatre postes par transfert : 1 P-4, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 3 (Armes classiques) et 1 P-3 relevant du sous-programme 2 (Armes de destruction massive).

Ressources extrabudgétaires

- 4.38 Les ressources d'un montant de 1 213 000 dollars financeraient deux postes [1 P-5 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] et d'autres objets de dépense au Service de Vienne du Bureau des affaires de désarmement. Le Chef du Service de Vienne (P-5) promeut les objectifs du Bureau des affaires de désarmement et facilite une coopération plus étroite avec l'Office des Nations Unies à Vienne et avec les organisations et organismes apparentés basés à Vienne. Le titulaire du poste d'agent des services généraux (Autres classes) fournit un appui administratif au Bureau des affaires de désarmement à Vienne.

C. Programme de travail

- 4.39 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 4.12.

Tableau 4.12 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

| Catégorie | Ressources (milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--|---|---|-----------|-----------|
| | 2012-2013 | 2014-2015 (avant actuali- sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| | | | | |
| A. Budget ordinaire | | | | |
| 1. Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement | 4 967,4 | 4 066,8 | 8 | 7 |
| 2. Armes de destruction massive | 2 823,1 | 3 088,3 | 8 | 9 |
| 3. Armes classiques | 3 616,6 | 2 673,6 | 10 | 7 |
| 4. Information et sensibilisation | 2 964,4 | 3 125,2 | 8 | 9 |
| 5. Désarmement régional | 5 286,3 | 5 013,3 | 17 | 12 |
| Total partiel | 19 657,8 | 17 967,2 | 51 | 44 |

| Catégorie | Ressources (milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--|---|---|-----------|-----------|
| | 2012-2013 | 2014-2015 (avant actuali- sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| | | | | |
| B. Fonds extrabudgétaires ^a | 24 772,9 | 21 411,5 | – | – |
| Total | 44 430,7 | 39 378,7 | 51 | 44 |

^a À l'exception des ressources ayant trait au Fonds d'affectation spéciale pour l'UNIDIR.

Sous-programme 1 Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 066 800 dollars

- 4.40 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence de l'Office des Nations Unies à Genève. Par souci de simplification et de concision, il est proposé de changer le nom de ce service en « Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement » qui est une officialisation de son nom d'usage courant.

Tableau 4.13 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Appuyer les négociations et délibérations multilatérales sur les accords de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects et aider les États parties aux accords multilatéraux en vigueur dans ces domaines, sur leur demande

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Fourniture d'un appui d'ordre technique, procédural et organisationnel aux négociations de la Conférence du désarmement et aux conférences et réunions d'États parties à divers accords multilatéraux de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de témoignages de satisfaction de la part des présidents d'organes subsidiaires et des États Membres et observateurs de la Conférence du désarmement, quant à l'efficacité de l'appui technique, procédural et organisationnel

Mesure des résultats

2010-2011 : l'appui est jugé bon voire excellent dans 80 % des commentaires
2012-2013 (estimation) : l'appui est jugé bon voire excellent dans 83 % des commentaires
2014-2015 (objectif) : l'appui est jugé bon voire excellent dans 85 % des commentaires

ii) Augmentation du nombre de témoignages de satisfaction de la part des présidents de conférences et de réunions d'État parties, ainsi que des États parties eux-mêmes et d'autres participants à ces manifestations, quant à l'efficacité de l'appui technique, procédural et organisationnel

Mesure des résultats

2010-2011 : l'appui est jugé bon voire

excellent dans 80 % des commentaires

2012-2013 (estimation) : l'appui est jugé bon

voire excellent dans 83 % des commentaires

2014-2015 (objectif) : l'appui est jugé bon

voire excellent dans 85 % des commentaires

b) Appui efficace à la mise en œuvre sans délai des décisions, recommandations et programmes d'action adoptés lors des conférences et réunions des États parties à divers accords multilatéraux de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération

b) i) Accroissement de la quantité d'informations communiquées par les États parties sur les mesures prises pour s'acquitter de leurs obligations conventionnelles et donner suite aux décisions, recommandations et programmes d'action adoptés, selon qu'il convient

Mesure des résultats

2010-2011 : taux de soumission de rapports de 70 %

2012-2013 (estimation) : taux de soumission de rapports de 75 %

2014-2015 (objectif) : taux de soumission de rapports de 75 %

ii) Accroissement de la quantité d'informations communiquées par les États parties pour alimenter les bases de données créées en vertu des accords de désarmement multilatéraux

Mesure des résultats

2010-2011 : taux de soumission de rapports de 70 %

2012-2013 (estimation) : taux de soumission de rapports de 71 %

2014-2015 (objectif) : taux de soumission de rapports de 72 %

iii) Nombre de consultations des pages Web du Service

Mesure des résultats

2010-2011 : 120 consultations quotidiennes d'une durée moyenne supérieure à 60 secondes

2012-2013 (estimation) : 140 consultations
quotidiennes d'une durée moyenne
supérieure à 60 secondes
2014-2015 (objectif) : 160 consultations
quotidiennes

Facteurs externes

- 4.41 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le climat politique est propice aux initiatives de désarmement; b) les faits nouveaux dans le domaine politique concernant la paix et la sécurité internationales facilitent la négociation de nouveaux accords de limitation des armements et de désarmement; c) les parties aux négociations font preuve de la souplesse voulue et de l'esprit de conciliation nécessaire s'agissant de leurs préoccupations respectives en matière de sécurité; d) les États Membres sont disposés à donner suite aux recommandations, résolutions et décisions issues des réunions et conférences; e) les institutions nationales sont favorables à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité.

Produits

- 4.42 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale – Première Commission (désarmement et sécurité internationale) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports annuels de la Conférence du désarmement présentés à l'Assemblée générale (2); rapport du Groupe d'experts gouvernementaux offrant des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans préjuger des négociations (1); rapports du Secrétaire général sur le Conseil consultatif pour les questions de désarmement (2);
 - ii) Conférence du désarmement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions plénières informelles (70); séances plénières (60); consultations organisées par le Président (60);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports annuels présentés à l'Assemblée générale (2); documents officiels (80); procès-verbaux de séance (60); documentation nécessaire aux réunions plénières informelles et autres réunions informelles convoquées au besoin par la Conférence pendant chaque session annuelle (groupes de travail ou réunions d'organes subsidiaires et comités spéciaux) (20); rapports des présidents ou coordonnateurs de réunions plénières informelles et autres réunions informelles de la Conférence (10);
 - iii) Conférences des Hautes Parties contractantes au Protocole relatif aux restes explosifs de guerre (Protocole V de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination) :

- a. Services fonctionnels : conférences annuelles (8); réunions d'experts (12);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports des conférences annuelles (2); documents d'avant session (20); documents de session (4); documents d'après session (4);
- iv) Conférences des Hautes Parties contractantes au Protocole modifié sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs (Protocole II modifié de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination) :
- a. Services fonctionnels : conférences annuelles (4); réunions du Groupe d'experts (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports des conférences annuelles (2); documents d'avant session (10); documents de session (4); documents d'après session (4);
- v) Réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination :
- a. Services fonctionnels : réunions annuelles de la Convention (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports des réunions des Hautes Parties contractantes (2); documents d'avant session (20); documents de session (4); documents d'après session (4);
- vi) Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et Conférence des mêmes États parties chargée de l'examen de ladite convention :
- a. Services fonctionnels : troisième Conférence d'examen et quatorzième Assemblée des États parties à la Convention (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports finaux de la Conférence d'examen et de l'Assemblée annuelle des États parties (2); documents d'avant session des réunions (60); documents de session des réunions (20);
- vii) Réunions des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction :
- a. Services fonctionnels : séances annuelles (10); réunions d'experts (10);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de session pour les réunions des États parties (40); rapports de la réunion des États parties (2); documents de session pour la réunion d'experts (84); rapports de la réunion d'experts (2);
- viii) Conférence d'examen et assemblées annuelles des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions :
- a. Services fonctionnels : séances plénières de la première Conférence d'examen et de la cinquième Assemblée annuelle (19);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents d'avant session (60); documents de session (20); rapports finaux (2);

- ix) Groupe d'experts gouvernementaux chargé de formuler des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans préjuger des négociations :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (40);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents d'avant session (2); documents de session (4); rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (1);
- x) Troisième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles :
 - a. Services fonctionnels : séances plénières des comités préparatoires et de la troisième Conférence d'examen (10);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents d'avant session (30); documents de session (10); rapport final (1);
- xi) Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances du Conseil consultatif (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents d'avant session (16), documents de session (8); documents d'après session (4);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Apports à des produits communs :
 - a. Fourniture d'assistance administrative et logistique au programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement pendant ses activités en Europe (1);
 - b. Participation à des réunions à Genève concernant les armes légères et de petit calibre et le Traité sur le commerce des armes et liaison à ce sujet avec les fonctionnaires du Bureau des affaires de désarmement basés à New York (1);
 - ii) Promotion d'instruments juridiques :
 - a. Fourniture de services fonctionnels au Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et de Représentant personnel du Secrétaire général auprès de la Conférence, à l'appui de son mandat (1);
 - b. Étude et évaluation solidement fondées de l'évolution des négociations en cours dans le cadre de la Conférence du désarmement ainsi que des conférences et réunions des États parties aux accords multilatéraux relatifs à la limitation des armements et au désarmement (1);
 - c. Gestion de la base de données créée en application de l'article 7 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction (1);
 - d. Fourniture de documents d'information et apports concrets dans le cadre de séminaires sur la limitation des armements et le désarmement, et exposés sur le programme de la Conférence du désarmement, sous la supervision générale du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement (1);

- e. Gestion du site Web du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement (1);
 - f. Maintien de la coopération avec des établissements de recherche s'occupant de la limitation des armements et du désarmement, en particulier l'UNIDIR (1);
 - g. Fourniture de services fonctionnels et administratifs aux présidents successifs de la Conférence du désarmement afin d'assurer la continuité des travaux de la Conférence et fourniture de services similaires aux autres conférences et réunions des États parties aux accords multilatéraux de désarmement (1);
 - h. Intégration du droit international humanitaire dans le désarmement, notamment dans le domaine des armes de destruction massive (1); fourniture d'un appui administratif et logistique au programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement pendant ses activités en Europe (1);
 - i. Participation à des réunions à Genève concernant les armes légères et de petit calibre et le traité sur le commerce des armes, et liaison à ce sujet avec les fonctionnaires du Bureau des affaires de désarmement basés à New York (1);
 - j. Promotion d'instruments de mise en œuvre des décisions, recommandations et programmes d'action adoptés par les États parties : réunions des équipes spéciales régionales et nationales dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération; élaboration de plans de mise en œuvre nationaux; et recueils et documents de référence (1);
- iii) Supports techniques : mise au point et lancement d'un système de rapport électronique concernant les mesures de confiance de la Convention sur les armes biologiques; mise à jour et gestion du site Web de la Convention (1); tenue d'une base de données sur les informations se rapportant à l'article 7 de la Convention sur les armes à sous-munitions (1);
- iv) Séminaires à l'intention d'un public extérieur : présentation d'exposés et fournitures d'informations sur le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération aux missions permanentes et aux organisations gouvernementales, non gouvernementales et de la société civile basées à Genève (1); élaboration et organisation de stages de formation à l'intention des experts internationaux sur les enquêtes relatives aux allégations d'utilisation d'armes biologiques (1).

4.43 La répartition des ressources pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 4.14.

Tableau 4.14 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

| Catégorie | Ressources (milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|---|---|-----------|-----------|
| | 2012-2013 | 2014-2015 (avant actuali- sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| | | | | |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 3 015,2 | 2 615,8 | 8 | 7 |
| Autres objets de dépense | 1 952,2 | 1 451,0 | – | – |
| Total partiel | 4 967,4 | 4 066,8 | 8 | 7 |

| Catégorie | Ressources (milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|-----------------------------|---|---|-----------|-----------|
| | 2012-2013 | 2014-2015 (avant actuali- sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| | | | | |
| Ressources extrabudgétaires | 10 927,1 | 7 588,9 | – | – |
| Total | 15 894,5 | 11 655,7 | 8 | 7 |

- 4.44 Le montant de 4 066 800 dollars, en diminution de 900 600 dollars, permettrait de maintenir sept postes [1 D-2, 1 P-5, 2 P-4 et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], et de couvrir d'autres objets de dépense, comme les heures supplémentaires, les frais de voyage du personnel, les fournitures et une subvention de 577 800 dollars allouée à l'UNIDIR. La réduction de 399 400 dollars à la rubrique Postes s'explique principalement par la proposition de supprimer un poste P-4, en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, indiquée dans le tableau 4.6 ci-dessus. La réduction de 501 200 dollars à la rubrique Autres objets de dépense s'explique par le transfert de 1 348 500 dollars au sous-programme 5 pour le programme de bourses, qui est partiellement contrebalancé par l'augmentation de 804 900 dollars des montants prévus pour les services d'experts en raison de la convocation du Groupe d'experts gouvernementaux aux fins de formuler des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, en application de la résolution 67/53 de l'Assemblée générale, et de la convocation du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, en application de la résolution 37/99 K et de la décision 54/418 de l'Assemblée générale, ainsi que par l'augmentation des ressources consacrées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) (22 400 dollars) et aux voyages (20 000 dollars).

Ressources extrabudgétaires

- 4.45 Le montant de 7 588 900 dollars prévu au titre des ressources extrabudgétaires servira à fournir un appui à la réunion d'experts de la Convention sur les armes biologiques qui se tiendra en 2014 et à faciliter l'exécution nationale des obligations découlant de la Convention, ainsi que des décisions et recommandations adoptées en décembre 2012 lors de la septième Conférence d'examen des États parties à la Convention, notamment le programme de travail intersessions de 2012-2015. Les ressources extrabudgétaires permettront également aux pays en développement de participer à la réunion d'experts de 2014 et contribueront aux activités de soutien visant à permettre aux États parties à la Convention et aux États non parties de ratifier le traité, d'y adhérer et de le mettre en œuvre. Elles seront en outre utilisées pour l'achat de livres et de publications spécialisés destinés à la collection d'ouvrages de recherche et de référence sur le désarmement, afin d'offrir aux États Membres des informations actualisées utiles pour leurs négociations relatives aux accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement, et utiles au secrétariat technique, aux instituts de recherche et au grand public.

Sous-programme 2 Armes de destruction massive

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 088 300 dollars

- 4.46 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service des armes de destruction massive. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 3 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 4.15 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et appuyer les mesures de désarmement et de non-prolifération sous tous ses aspects concernant les armes nucléaires et autres armes de destruction massive ainsi que leurs vecteurs, et aider les États Membres, à leur demande, à appliquer les traités et les mandats en vigueur dans le domaine des armes de destruction massive

| Réalisations escomptées du Secrétariat | Indicateurs de succès |
|---|---|
| a) Amélioration et renforcement, pour les États Membres et les États parties, à leur demande, des activités de négociation, de délibération et de recherche de consensus sur le désarmement et la non-prolifération sous tous ses aspects, les vecteurs et l'espace extra-atmosphérique, et les questions d'universalité liées aux armes de destruction massive, en particulier aux armes nucléaires | <p>a) i) Degré de satisfaction quant à la qualité et à la ponctualité des services fonctionnels et d'organisation fournis, tel qu'exprimé par les États Membres</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 100 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 %</p> <p>ii) Augmentation du nombre de demandes de services spécialisés à l'appui de négociations, de délibérations, de la recherche de consensus ou de la mise en œuvre des accords et instruments</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 10 demandes 2012-2013 (estimation) : 14 demandes 2014-2015 (objectif) : 16 demandes</p> |
| b) Meilleures connaissance et compréhension des défis que posent les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires et les armes biologiques et chimiques, y compris l'acquisition et l'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, renforcement de la coopération multilatérale dans l'exécution des mandats en vigueur et renforcement de l'aptitude à faire face aux défis qui en résultent | <p>b) i) Augmentation du nombre de demandes d'assistance, d'apports et d'avis techniques adressées au Service concernant les questions liées à ses travaux</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 12 demandes 2012-2013 (estimation) : 14 demandes 2014-2015 (objectif) : 16 demandes</p> <p>ii) Nombre de consultations des pages Web du Service</p> |

Mesure des résultats

2010-2011 : 26 000 consultations mensuelles

2012-2013 (estimation) : 27 000

consultations mensuelles

2014-2015 (objectif) : 27 500 consultations

mensuelles

iii) Nombre de demandes d'aide reçues d'États Membres ou d'organisations internationales et régionales pour l'organisation de manifestations et de séminaires de renforcement des capacités et aux fins de l'exécution de leurs obligations en matière de désarmement et de prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs

Mesure des résultats

2010-2011 : 5 demandes

2012-2013 (estimation) : 8 demandes

2014-2015 (objectif) : 10 demandes

Facteurs externes

- 4.47 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le climat politique est propice aux initiatives de désarmement; b) les États Membres sont disposés à donner suite aux recommandations, résolutions et décisions issues de réunions et conférences; c) les organisations internationales apportent leur coopération.

Produits

- 4.48 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale – Première Commission (désarmement et sécurité internationale):
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2); séances plénières (50);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : note du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (1); note du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1); rapports du Secrétaire général sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (2); rapports de synthèse du Secrétaire général sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, la réduction du danger nucléaire et le désarmement nucléaire (2); rapports du Secrétaire général sur les mesures visant à empêcher des terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (2); rapport du Secrétaire général sur les mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 (1); rapport final de la Conférence organisée pour faciliter

l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, prévue en 2015 (1); documents officiels de la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, prévue en 2015 (8); rapports de synthèse sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et sur le risque de prolifération nucléaire dans la région (2); appui fonctionnel au facilitateur concernant l'application de la résolution adoptée en 1995 par la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires au Moyen-Orient, y compris appui aux consultations concernant les préparatifs en vue de la Conférence et à l'application des mesures de suivi convenues à la Conférence (1); note du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (1);

- ii) Services fonctionnels pour les réunions :
 - a. Appui fonctionnel au facilitateur concernant l'application de la résolution adoptée en 1995 par la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires au Moyen-Orient, y compris appui aux consultations concernant les préparatifs en vue de la Conférence et à l'application des mesures de suivi convenues à la Conférence (1);
 - b. Commission du désarmement : réunions du groupe de travail (30);
 - c. Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : réunions du Bureau de la Conférence (2);
 - d. Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : réunions de la Conférence (4);
- iii) Session prévue en 2014 du Comité préparatoire pour la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui doit se tenir en 2015 :
 - a. Appui fonctionnel à la session de 2014 du Comité préparatoire : séances plénières (20); consultations d'avant session (3);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de travail (70); rapport final du Comité préparatoire (1);
- iv) Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires prévue en 2015 :
 - a. Services fonctionnels pour la Conférence d'examen : séances plénières (40); consultations d'avant-conférence (6);
 - b. Documentation destinées aux organes délibérants : documents de travail (145); rapport final du Comité préparatoire (3);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes d'information : brochures d'information sur les questions relatives aux armes de destruction massive (1);
 - ii) Promotion d'instruments juridiques : suite donnée aux décisions prises lors des conférences d'examen, notamment la Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la

non-prolifération des armes nucléaires, et lors des réunions sur les accords de désarmement concernant les armes de destruction massive;

- iii) Promotion des zones exemptes d'armes nucléaires existantes, du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et appui aux consultations sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive dans la région du Moyen-Orient (20);
- iv) Appui fonctionnel et administratif au mécanisme d'enquête du Secrétaire général concernant les allégations d'utilisation d'armes biologiques et chimiques, y compris l'actualisation des procédures applicables aux enquêtes et la tenue à jour des listes d'experts, et organisation à cette fin de réunions d'experts et de stages de formation;
- v) Appui fonctionnel et administratif aux travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et de ses experts; organisation d'activités de sensibilisation liées au mandat dudit Comité;
- vi) Analyse des tendances actuelles et futures dans le domaine des armes de destruction massive et fourniture aux États Membres, sur leur demande, de services consultatifs et d'avis analytiques, pour les aider dans leurs délibérations, leurs négociations et leur recherche d'un consensus, et aux États parties, pour les aider dans leurs négociations lors de conférences et réunions sur des accords multilatéraux de désarmement auxquels ils sont parties;
- vii) Apports à des produits communs : participation à des séminaires et des ateliers internationaux, à la demande d'États Membres et d'organisations internationales et régionales concernant des questions particulières liées aux armes de destruction massive;
- viii) Audiovisuel : poursuite de la mise au point et tenue à jour du site Web du Service, y compris l'actualisation d'une base de données mise à la disposition du public par tous les États dotés d'armes nucléaires en tant que mesure de confiance.

4.49 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 4.16.

Tableau 4.16 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

| Catégorie | Ressources (milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|-----------------------------|---|---|-----------|-----------|
| | 2012-2013 | 2014-2015 (avant actuali- sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| | | | | |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 2 397,2 | 2 817,6 | 8 | 9 |
| Autres objets de dépense | 425,9 | 270,7 | – | – |
| Total partiel | 2 823,1 | 3 088,3 | 8 | 9 |
| Ressources extrabudgétaires | 1 563,7 | 1 720,1 | – | – |
| Total | 4 386,8 | 4 808,4 | 8 | 9 |

4.50 Le montant de 3 088 300 dollars, en augmentation de 265 200 dollars, permettrait de continuer à financer neuf postes [2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 P-2/1 et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et de couvrir d'autres dépenses opérationnelles (autres dépenses de

personnel, services d'experts, frais de voyage). L'augmentation nette des ressources demandées au titre des postes s'explique par le gain de deux postes (1 D-1 et 1 P-2) par transfert à partir du sous-programme 5 (Désarmement régional).

Ressources extrabudgétaires

4.51 Le montant de 1 720 100 dollars prévu au titre des ressources extrabudgétaires permettra de continuer d'appuyer et d'organiser des activités de sensibilisation et des activités propres à certains pays, conçues pour faciliter aux États Membres l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, ainsi que la gestion par le Bureau des affaires de désarmement du mécanisme d'enquête du Secrétaire général concernant les allégations d'utilisation d'armes chimiques, biologiques et à toxines, notamment la formation d'experts et la mise en place d'une collaboration opérationnelle plus étroite avec les organisations internationales. Des stages de formation destinés aux experts nationaux sont prévus en Allemagne (2014), au Danemark (2014), au Qatar (2015) et en Suisse (2015).

**Sous-programme 3
Armes classiques (y compris les mesures concrètes
de désarmement)**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 673 600 dollars

4.52 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service des armes classiques. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 3 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 4.17 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Promouvoir le renforcement de la confiance entre les États Membres dans le domaine des armes classiques et faciliter leurs délibérations consacrées à la réglementation et à la limitation des armes classiques, compte tenu des intérêts légitimes des États de se défendre

| Réalisations escomptées du Secrétariat | Indicateurs de succès |
|---|--|
| a) Facilitation effective de la mise en œuvre par les États Membres du Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en utilisant les outils disponibles, dans le cadre du mandat convenu | a) Degré de satisfaction quant à la qualité et à la ponctualité des services fonctionnels et d'organisation fournis, tel qu'exprimé par les États Membres <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 % |
| b) Aide efficace aux États Membres en vue de la tenue de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes | b) Degré de satisfaction quant à la qualité et à la ponctualité des services fonctionnels et d'organisation fournis <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 % |

| | |
|--|---|
| c) Facilitation effective de la participation des États Membres aux instruments des Nations Unies sur les mesures de renforcement de la confiance en ce qui concerne les questions militaires et les questions de sécurité | c) Degré de satisfaction quant à la qualité et à la ponctualité des services fonctionnels et d'organisation fournis |
| | <i>Mesure des résultats</i> |
| | 2010-2011 : non disponible |
| | 2012-2013 (estimation) : 100 % |
| | 2014-2015 (objectif) : 100 % |

Facteurs externes

- 4.53 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le climat politique est propice aux initiatives de désarmement; b) l'évolution de la situation politique concernant la paix et la sécurité internationales est propre à faciliter les négociations de nouveaux accords de limitation des armements et de désarmement; c) les parties aux négociations font preuve de la souplesse voulue et de l'esprit de conciliation nécessaire s'agissant de leurs préoccupations respectives en matière de sécurité; d) les États Membres sont disposés à donner suite aux recommandations, résolutions et décisions des réunions et conférences pertinentes; et e) les institutions nationales sont favorables à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les questions de désarmement, de paix et de sécurité.

Produits

- 4.54 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale – Première Commission (désarmement et sécurité internationale) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur la maîtrise des armements classiques aux niveaux régional et sous-régional (2); rapports du Secrétaire général sur l'information objective concernant les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires (2); rapports du Secrétaire général sur le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies (2); rapport de synthèse du Secrétaire général sur la consolidation de la paix par des mesures de désarmement pratiques, le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et l'assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères (1); rapport de synthèse du Secrétaire général sur le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, et l'assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères (1); rapport du Secrétaire général sur la relation entre le désarmement et le développement (2); rapport du Secrétaire général sur les effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri (1); rapport du Secrétaire général sur les incidences de l'évolution récente de la technologie et de la conception des armes légères et de petit calibre sur l'efficacité du marquage, de la tenue de registres et du traçage (2);
 - ii) Conseil de sécurité : documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Secrétaire général sur les armes légères (2015) (1);

- iii) Commission du désarmement : services fonctionnels pour les réunions : groupe de travail (30);
 - iv) Cinquième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (2014) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (10);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : document final (1);
 - v) Groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (2015) (10);
 - a. Documentation destinée aux organes délibérants : document final (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Promotion d'instruments juridiques : réunions du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères; réunions d'autres groupes spéciaux interinstitutions spécialistes du désarmement; bilans politiques, études, recueils, documents de référence, mémoires, éléments de discussion et déclarations du Secrétaire général et du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement sur les questions relatives aux armes classiques;
 - ii) Communiqués de presse et conférences de presse sur les questions relatives aux armes classiques;
 - iii) Activités techniques : mise en place et gestion d'un portail d'information intégré sur les armes classiques, comprenant des monographies de pays; mise à jour et gestion de la base de données du Registre des armes classiques des Nations Unies; mise à jour et gestion du système de communication en ligne des renseignements à verser au Registre; mise à jour et gestion de la base de données concernant le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires; mise à jour et gestion du système de communication en ligne des renseignements se rapportant au Rapport; mise à jour et gestion du Système d'appui à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies; mise à jour et maintenance des pages Web concernant le « SaferGuard Programme on Ammunition »;
 - iv) Séminaires pour les utilisateurs extérieurs : ateliers et réunions sur les questions relatives aux armes classiques;
 - v) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : collecte et dissémination de l'information communiquée par les États sur l'exécution du Programme d'action relatif aux armes légères, ainsi que sur les mesures de confiance relatives aux armes classiques, et sur la législation nationale régissant le transfert d'armes, de matériel militaire et de biens et technologies à double usage;
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
- Stages, séminaires et ateliers : formation en ligne pour l'établissement des rapports nationaux sur le Programme d'action; formation à l'application de l'Instrument international de traçage pour les États d'Afrique; encadrement actif du personnel chargé de mettre en application les directives techniques d'application volontaire régissant la gestion des stocks de munitions classiques; formation à l'utilisation du système de communication en ligne des renseignements à verser au Registre des armes classiques des Nations Unies; formation à

l'utilisation du système de communication de renseignements sur les dépenses militaires; sensibilisation aux questions concernant le commerce des armes.

- 4.55 La répartition des ressources pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 4.18.

Tableau 4.18 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

| Catégorie | Ressources (milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|-----------------------------|---|---|-----------|-----------|
| | 2012-2013 | 2014-2015 (avant actuali- sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| | | | | |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 3 036,2 | 2 283,3 | 10 | 7 |
| Autres objets de dépense | 580,4 | 390,3 | – | – |
| Total partiel | 3 616,6 | 2 673,6 | 10 | 7 |
| Ressources extrabudgétaires | 4 338,3 | 3 685,9 | – | – |
| Total | 7 954,9 | 6 359,5 | 10 | 7 |

- 4.56 Le montant de 2 673 600 dollars, qui représente une diminution de 943 000 dollars, servira à financer sept postes [1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 d'agent des services généraux (Autres classes)], ainsi que des dépenses opérationnelles autres que les postes (heures supplémentaires, voyages des fonctionnaires et des experts). La réduction des ressources nécessaires au titre des postes s'explique par le transfert de trois postes [1 P-4, 1 P-2 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] à la rubrique direction exécutive et administration. La réduction concernant les autres objets de dépense s'explique par les modifications découlant de l'application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, qui sont présentées dans le tableau 4.6.

Ressources extrabudgétaires

- 4.57 Le montant estimatif de 3 685 900 dollars prévu au titre des ressources extrabudgétaires servira à financer la mise à niveau, la mise à jour et la gestion des différentes bases de données actuellement exploitées ou devant être mises en place par le sous-programme; la formation à l'application de l'Instrument international de traçage pour les États d'Afrique; l'encadrement direct du personnel chargé de mettre en œuvre les directives techniques d'application volontaire régissant la gestion des stocks de munitions classiques; la formation à l'utilisation des systèmes de communication en ligne de renseignements se rapportant au Registre des armes classiques des Nations Unies et aux dépenses militaires ainsi que la formation à l'établissement des rapports nationaux relatifs à l'application du Programme d'action; l'organisation d'ateliers et de réunions sur les questions afférentes aux armes classiques; et la mise au point de supports d'information.

Sous-programme 4 Information et sensibilisation

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 125 200 dollars

- 4.58 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service de l'information et de la sensibilisation. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 3 du cadre stratégique pour la période 2014-2015.

Tableau 4.19 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faire mieux comprendre et connaître aux États Membres et au public les questions relatives au désarmement

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Utilisation accrue de l'information et de la documentation pédagogique du Bureau des affaires de désarmement et amélioration de l'accès à cette information et à cette documentation

a) i) Pourcentage accru d'utilisateurs indiquant l'utilité de la documentation relative au désarmement

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 5 %

2014-2015 (objectif) : 5 %

ii) Nombre de consultations du site Web du Bureau des affaires de désarmement

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 120 000

consultations par an

2014-2015 (objectif) : 140 000 consultations par an

b) Accès rapide des utilisateurs finals à des informations précises et objectives sur divers aspects du désarmement communiquées sur papier ou par des moyens électroniques

b) Accroissement du pourcentage de documents d'information mis à la disposition des utilisateurs dans les délais prescrits

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 10 %

2014-2015 (objectif) : 10 %

Facteurs externes

4.59 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le climat politique est propice aux initiatives de désarmement; b) les États Membres sont disposés à appliquer les recommandations pertinentes de l'Assemblée générale; c) l'opinion publique est favorable à l'application de nouvelles normes; et d) toutes les données demandées sont reçues en temps voulu.

Produits

4.60 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale – Première Commission (désarmement et sécurité internationale) :

a. Services fonctionnels pour les réunions (2);

- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur les vues et observations concernant les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale (2); rapports du Secrétaire général sur le respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements (2); rapports du Secrétaire général sur la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (2); rapport du Secrétaire général concernant le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (1); rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations de l'étude de l'Organisation concernant l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (1);
- ii) Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2014) : sessions du Groupe de travail à composition non limitée (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de session (13); documents d'après session (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : *Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* (en deux tomes); publications sur des manifestations organisées par les ONG (2); études thématiques (4); série d'études sur les résultats des travaux d'un groupe d'experts gouvernementaux (1);
 - ii) Publications isolées : publications spéciales (brochures, dépliants, dossiers publicitaires, guides, affiches) (4);
 - iii) Expositions, visites guidées, conférences : séances d'information pour les groupes de visiteurs ou à l'extérieur; organisation de stages par le Bureau des affaires de désarmement et accueil des stagiaires;
 - iv) Manifestations spéciales : réunions du groupe consultatif sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (4); activités relatives au désarmement du Messenger de la paix nommé par le Secrétaire général; application des recommandations formulée dans l'étude de 2002 par l'Organisation concernant l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération; réunions de l'équipe spéciale interinstitutions pour l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (1); organisation matérielle et technique de la participation des organisations non gouvernementales aux conférences sur le désarmement multilatéral et à des manifestations spéciales (4); réunions du groupe consultatif sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (2);
 - v) Activités techniques : version électronique de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*, en deux tomes, et hébergement sur le Web; gestion et enrichissement du site Web du Bureau des affaires de désarmement; gestion du site de ressources en ligne sur l'éducation concernant le désarmement et la non-prolifération; gestion de la base de données concernant l'état des accords sur le désarmement et la réglementation des armements; gestion de la bibliothèque de références sur le désarmement et de la bibliothèque de documents électroniques; mise en ligne de tous les autres documents publiés par le Bureau; appui à l'infrastructure utilisée par le Bureau, y compris gestion et enrichissement continu; mise en ligne d'interviews portant sur le désarmement et la non-prolifération sous forme de séquences téléchargeables; bulletin d'information

électronique du Bureau des affaires de désarmement (UNODA Update), nouveaux liens (60);

- vi) Promotion d'instruments juridiques : bilans politiques, études, recueils, documents de référence, mémoires, éléments de discussion et déclarations;
- vii) Produits audiovisuels : promotion de films, manifestations et expositions sur le désarmement et la non-prolifération;
- viii) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : colloques et groupes de discussions sur les questions de désarmement, en particulier l'éducation concernant le désarmement et la non-prolifération (1).

4.61 La répartition des ressources pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 4.20.

Tableau 4.20 **Ressources nécessaires : sous-programme 4**

| Catégorie | Ressources (milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|-----------------------------|---|--|-----------|-----------|
| | 2012-2013 | 2014-2015 (avant actualisation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 2 217,3 | 2 373,1 | 8 | 9 |
| Autres objets de dépense | 747,1 | 752,1 | – | – |
| Total partiel | 2 964,4 | 3 125,2 | 8 | 9 |
| Ressources extrabudgétaires | 118,4 | 60,0 | – | – |
| Total | 3 082,8 | 3 185,2 | 8 | 9 |

4.62 Le montant de 3 125 200 dollars, qui représente une augmentation de 160 800 dollars, permettra de reconduire neuf postes [1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1°C) et 2 G(AC)] et de financer d'autres objets de dépense (autres dépenses de personnel, consultants, experts et voyages). L'augmentation des ressources nécessaires au titre des postes tient essentiellement au transfert d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 5 (Désarmement régional). La hausse nette des ressources prévues pour financer les dépenses autres que le coût des postes s'explique par a) une augmentation des services de consultants voulus pour établir la documentation – nécessitant d'importants travaux de recherche et des connaissances techniques – destinée à l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*, compensée par b) une diminution des services d'experts. Cette diminution s'explique par les modifications découlant de l'application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, qui sont présentées dans le tableau 4.6.

Ressources extrabudgétaires

4.63 Le montant estimatif de 60 000 dollars prévu au titre des ressources extrabudgétaires servira à financer ce qui suit : a) publications spéciales; b) expositions; c) activités relatives au désarmement du *Messageur de la paix* nommé par le Secrétaire général; et d) mise en ligne sur le site Web d'activités concernant les programmes, publications, nouvelles et reportages. Ce financement contribuera directement à l'exécution du mandat qui consiste à fournir des informations impartiales et factuelles sur le désarmement aux États Membres, aux organismes du système des Nations Unies, aux organismes intergouvernementaux et régionaux et aux organisations non gouvernementales.

Sous-programme 5 Désarmement régional

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 013 300 dollars

- 4.64 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service du désarmement régional, qui comprend le groupe chargé des activités régionales à New York, le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Tableau 4.21 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et renforcer l'action menée à l'échelle internationale en faveur du désarmement mondial et de la paix et de la sécurité internationales, en appuyant et en encourageant les mesures et initiatives de désarmement régionales fondées sur des démarches librement arrêtées par les États de chaque région et compte tenu des intérêts légitimes des États de se défendre et des particularités de chaque région

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Facilitation effective de la coopération, la coordination et la collaboration à l'échelle régionale entre les États et les organisations régionales et sous-régionales sur les questions intéressant le désarmement, la non-prolifération sous tous ses aspects et la paix et la sécurité régionales et internationales

a) i) Degré de satisfaction quant à la qualité et à la ponctualité des services fonctionnels et d'organisation fournis

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : sans objet

2014-2015 (objectif) : 70 %

ii) Nombre d'activités (consultations régionales, colloques régionaux, ateliers de renforcement des capacités ou activités de formation, publications, activités de mobilisation et d'information concernant l'universalisation des traités et la pleine application des résolutions) entreprises aux niveaux national, sous-régional et régional

Mesure des résultats

2010-2011 : 147 activités

2012-2013 (estimation) : 130 activités

2014-2015 (objectif) : 22 activités

b) Renforcement de la coopération entre le Bureau des affaires de désarmement et les États et les organisations internationales, régionales et sous-régionales de chaque région et sous-région, dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la paix et la sécurité régionales et internationales

b) i) Degré de satisfaction quant à la qualité des services consultatifs, fonctionnels et d'organisation fournis par le Service du désarmement régional aux niveaux régional, sous-régional et national

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : sans objet

2014-2015 (objectif) : 70 %

- ii) Augmentation du nombre de demandes d'assistance de la part des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales
- Mesure des résultats*
2010-2011 : sans objet
2012-2013 (estimation) : sans objet
2014-2015 (objectif) : 3 demandes
- c) Renforcement de l'aptitude des entités nationales, régionales et sous-régionales à appliquer des mesures en faveur du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la paix et la sécurité régionales et internationales
- c) Nombre d'initiatives prises par le Service du désarmement régional en vue d'aider les entités nationales, sous-régionales et régionales à appliquer des mesures en faveur du désarmement et de la non-prolifération sous tous ses aspects
- Mesure des résultats*
2010-2011 : sans objet
2012-2013 (estimation) : sans objet
2014-2015 (objectif) : 109 initiatives
- d) Renforcement des compétences des États Membres dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, notamment grâce au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement, et meilleure équilibre entre hommes et femmes parmi les participants au Programme
- d) i) Augmentation du pourcentage d'États Membres, en particulier de pays en développement, souhaitant participer au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement
- Mesure des résultats*
2010-2011 : 82 %
2012-2013 (estimation) : 82 %
2014-2015 (objectif) : 82 %
- ii) Augmentation du nombre d'anciens participants au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement dans les organes des Nations Unies et aux réunions et conférences des Nations Unies sur le désarmement et la non-prolifération
- Mesure des résultats*
2010-2011 : 80 anciens participants
2012-2013 (estimation) : 85 anciens participants
2014-2015 (objectif) : 85 anciens participants
- iii) Augmentation du pourcentage de femmes participant au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement

Mesure des résultats

2010-2011 : 47 %

2012-2013 (estimation) : 50 %

2014-2015 (objectif) : 50 %

Facteurs externes

- 4.65 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le climat politique est propice aux efforts de désarmement; b) le montant des ressources demeure suffisant; c) les États Membres sont disposés à appliquer les recommandations de l'ONU; et d) les organisations régionales coopèrent.

Produits

4.66 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale – Première Commission (désarmement et sécurité internationale) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Première Commission (2); application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix : Comité spécial de l'océan Indien (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur : le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (2); le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (2); le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (2); le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (2); les mesures de confiance dans les contextes régional et sous-régional (2); et le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement (1);
 - ii) Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale : services fonctionnels pour la mise en œuvre du volet du mandat du Comité consacré au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération (4);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : lettres d'information électronique des centres régionaux (24);
 - ii) Publications isolées : rapports sur les conférences spéciales publiés par les centres régionaux (12); manuel, programme d'études et supports pédagogiques, et publications et brochures d'information publiées par les centres régionaux (8);
 - iii) Activités techniques : gestion de la bibliothèque ou du site Web et des bases de données des centres régionaux (3);
 - iv) Promotion d'instruments juridiques internationaux et régionaux : consultations ou réunions avec des organisations régionales et sous-régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes (4); conférences annuelles sur le désarmement et la non-prolifération dans la région de l'Asie et du Pacifique (4); réunions régionales de préparation de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (1); fourniture aux États

Membres et accords régionaux d'une assistance concernant la législation relative aux armes légères (4); consultations ou réunions avec des organisations régionales et sous-régionales en Afrique (4); formation des forces armées et des forces de sécurité concernant la réforme de l'appareil de sécurité (4);

- v) Séminaires organisés par le Secrétariat à l'intention d'utilisateurs extérieurs en vertu d'un mandat particulier : activités de suivi sous-régionales des séminaires régionaux de sensibilisation à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité (1); séminaires sur l'éducation concernant le désarmement et la non-prolifération (2); ateliers, séminaires et formation sur les questions de désarmement à l'intention de juges et de procureurs (2); organisation d'un atelier ou séminaire sur le rôle des femmes dans le désarmement, la paix et la sécurité, dans le cadre de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, concernant les femmes et la paix et la sécurité internationales, et des résolutions 65/69 et 67/48 de l'Assemblée générale (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Formations de groupe (séminaires, ateliers, colloques) : stages de formation interinstitutionnelle sur la lutte contre le trafic d'armes à feu dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (4); stages de formation interinstitutionnelle sur la lutte contre le trafic d'armes à feu dans la région de l'Asie et du Pacifique (4); stages de formation interinstitutionnelle sur la lutte contre le trafic d'armes à feu en Afrique (2);
 - ii) Projets opérationnels : projets de gestion des stocks et de destruction d'armes (3); projet de destruction d'armes (1);
 - iii) Bourses et subventions : exécution du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement : gestion et mise à jour des supports pédagogiques; sessions de formation à l'intention de 25 participants au maximum par an (Conférence du désarmement à Genève et Première Commission à New York) et visites d'étude (à l'Agence internationale de l'énergie atomique, à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques; à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et aux États Membres qui en font la demande) (2);
 - iv) Services consultatifs aux gouvernements qui en font la demande : examen de la législation nationale et des plans nationaux (2); fourniture aux États Membres et arrangements internationaux d'une assistance concernant la législation relative aux armes légères (4).

4.67 La répartition des ressources pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 4.22.

Tableau 4.22 Ressources nécessaires : sous-programme 5

| Catégorie | Ressources (milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|---|---|-----------|-----------|
| | 2012-2013 | 2014-2015 (avant actuali- sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| | | | | |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 4 252,6 | 3 105,9 | 17 | 12 |
| Autres objets de dépense | 1 033,7 | 1 907,4 | – | – |
| Total partiel | 5 286,3 | 5 013,3 | 17 | 12 |

| Catégorie | Ressources (milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|-----------------------------|---|---|-----------|-----------|
| | 2012-2013 | 2014-2015 (avant actuali- sation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| | | | | |
| Ressources extrabudgétaires | 7 825,4 | 8 356,6 | – | – |
| Total | 13 111,7 | 13 369,9 | 17 | 12 |

- 4.68 Le montant de 5 013 300 dollars, qui représente une diminution de 273 000 dollars, permettra de reconduire 12 postes [4 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 1 G(1^{re} C) et 3 G(AL)], et de financer d'autres objets de dépense tels que les autres dépenses de personnel, les dépenses opérationnelles essentielles du Groupe des activités régionales à New York, du Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, et du Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, et les contributions au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement. La réduction des ressources nécessaires au titre des postes s'explique par la suppression d'un poste d'assistant informaticien (agent local) par suite des modifications découlant de l'application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, qui sont présentées dans le tableau 4.6, ainsi que par le transfert d'un poste D-1 et d'un poste P-2 au sous-programme 2 (Armes de destruction massive) et d'un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) à la rubrique Appui au programme.

Ressources extrabudgétaires

- 4.69 Le montant estimatif de 8 356 600 dollars prévu au titre des ressources extrabudgétaires servira à financer le fonctionnement et les activités des trois centres régionaux pour la paix et le désarmement, dont les suivantes : a) organisation de séminaires, stages de formation, destruction d'armes et de munitions, gestion des stocks, missions de consultation juridique et technique et études; et b) promotion des accords de désarmement et de non-prolifération existants.
- 4.70 Ce financement contribuera directement à l'exécution du mandat qui consiste à promouvoir et renforcer l'action menée à l'échelle internationale en faveur du désarmement mondial et de la paix et de la sécurité internationales, en appuyant et en encourageant les mesures et initiatives de désarmement régionales fondées sur des démarches librement arrêtées par les États de chaque région et compte tenu des intérêts légitimes des États de se défendre et des particularités de chaque région.
- 4.71 Les ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement n'ont servi à financer aucune dépense en 2012. Elles devraient être utilisées pour exécuter un projet pilote d'éducation sur la paix et le désarmement à l'intention d'écoliers népalais en 2013. L'objectif de ce projet est de sensibiliser les écoliers aux questions relatives à la paix et au désarmement afin de former des artisans de la paix qui sachent résoudre les différends sans recourir à la violence, et de faire mieux comprendre les questions concernant la paix internationale et le désarmement. Les ressources extrabudgétaires devraient continuer à être utilisées pour des activités de paix et de désarmement au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Ce financement contribuera au programme de travail en permettant l'exécution d'activités qui favorisent la coopération, la coordination et la collaboration régionales autour de questions concernant le désarmement, la non-prolifération et la paix et la sécurité régionales.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 471 200 dollars

- 4.72 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires de désarmement des services concernant l'administration du personnel, les questions budgétaires et financières, la planification des ressources et l'utilisation des services communs; il apporte également un appui administratif aux organes directeurs et aux réunions d'autres organes, en tant que de besoin.
- 4.73 La répartition des ressources au titre de l'appui au programme est indiquée dans le tableau 4.23.

Tableau 4.23 **Ressources nécessaires : appui au programme**

| Catégorie | Ressources (milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|-----------------------------|---|--|-----------|-----------|
| | 2012-2013 | 2014-2015 (avant actualisation des coûts) | 2012-2013 | 2014-2015 |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 771,7 | 966,8 | 3 | 4 |
| Autres objets de dépense | 569,7 | 504,4 | – | – |
| Total partiel | 1 341,4 | 1 471,2 | 3 | 4 |
| Ressources extrabudgétaires | 579,0 | 560,0 | – | – |
| Total | 1 920,4 | 2 031,2 | 3 | 4 |

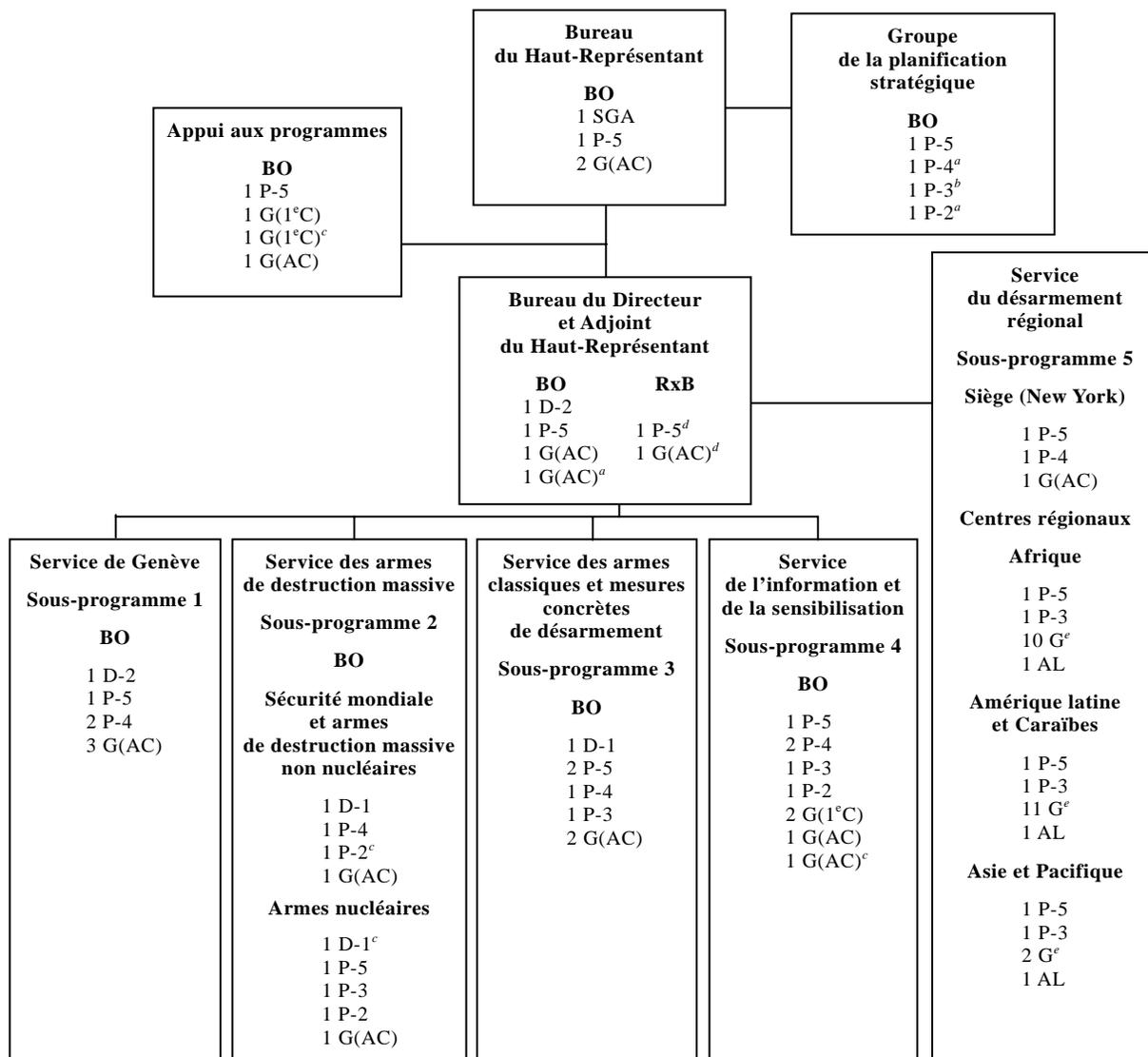
- 4.74 Le montant de 1 471 000 dollars permettra de reconduire quatre postes [1 P-5, 2 G(1°C) et 1 G(AC)] transférés du Service du désarmement régional (sous-programme 5) et de financer d'autres objets de dépense tels que les autres dépenses de personnel, les services contractuels pour le traitement des données, les dépenses d'infrastructure et les frais généraux de fonctionnement. L'augmentation des ressources nécessaires au titre des postes s'explique par le transfert d'un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) du sous-programme 5 (Désarmement régional). La diminution concernant les autres objets de dépense tient aux réductions des frais généraux de fonctionnement indiquées dans le tableau 4.7.

Ressources extrabudgétaires

- 4.75 Le montant estimatif de 560 000 dollars prévu au titre des ressources extrabudgétaires servira à couvrir le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé d'appuyer la gestion des différents fonds d'affectation spéciale du Bureau.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015



^a Transféré du sous-programme 3.

^b Transféré du sous-programme 2.

^c Transféré du sous-programme 5.

^d Situé au Service de Vienne du Bureau des affaires de désarmement.

^e Emplois de temporaire financés par des ressources extrabudgétaires.

Annexe II

Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015

A/66/6

(Sect. 4),

paragraphe Produit

Quantité Explication

Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement

| | | | |
|--------------|--|----|---------------|
| 4.29 a) i) | Rapport sur les bourses d'études, la formation et les services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement | 1 | Doublon |
| 4.29 a) iii) | Documents de session | 10 | Projet achevé |
| 4.29 a) iii) | Documents d'après session | 5 | Projet achevé |
| 4.29 a) iv) | Documents de session | 34 | Projet achevé |
| 4.29 a) iv) | Documents d'après session | 16 | Projet achevé |
| 4.29 a) iv) | Documents d'avant session | 10 | Projet achevé |
| 4.29 a) iv) | Documents d'avant session | 58 | Projet achevé |

Total partiel**134****Information et sensibilisation**

| | | | |
|--------------|--|---|--|
| 4.44 b) i) | <i>Série d'études sur le désarmement</i> n° 34, en relation avec un rapport d'un groupe d'experts gouvernementaux mandaté par l'Assemblée générale | 1 | Nouveau : <i>Série d'études sur le désarmement</i> n° 34 (titre à venir) |
| 4.44 b) iii) | Organisation de stages pour le Bureau des affaires de désarmement et accueil de stagiaires | 1 | Chaque service forme désormais ses propres internes. |

Total partiel**2****Désarmement régional**

| | | | |
|-------------|--|----|--|
| 4.49 b) i) | <i>Lettre d'information UNREC Focus</i> | 12 | Fusion en un seul produit des lettres d'information des trois centres régionaux : « Lettre d'information électronique des Centres régionaux pour la paix et le désarmement » |
| 4.49 b) iv) | Examens de normes nationales et régionales | 6 | Fusion sous l'entrée « Fourniture aux États Membres et arrangements régionaux d'une assistance concernant les normes relatives aux armes légères » |
| 4.49 b) i) | <i>Lettre d'information du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique</i> | 12 | Fusion en un seul produit des lettres d'information des trois centres régionaux : « Lettre d'information électronique des Centres régionaux pour la paix et le désarmement » |

A/66/6
(Sect. 4),
paragraphe

| <i>Produit</i> | <i>Quantité</i> | <i>Explication</i> |
|--|-----------------|--|
| 4.49 b) i) <i>Lettre d'information UNREC Focus</i> | 12 | Fusion en un seul produit des lettres d'information des trois centres régionaux : « Lettre d'information électronique des Centres régionaux pour la paix et le désarmement » |
| Total partiel | 42 | |
| Total | 178 | |
